

NEWS

SOLIDARNOŚĆ

Bi-mensuel

1 - 15 octobre 1989
n° 141

ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Jerzy Milewski
9, av. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles Belgique

LE NECESSAIRE ENGAGEMENT

L'exposé du Premier Ministre T. Mazowiecki devant la Diète comprenait une série d'énergiques mesures économiques: une rapide démonopolisation, un ralentissement drastique de l'inflation, l'introduction de l'économie de marché, des réformes juridiques.

Pareilles mesures seront coûteuses. Elles signifieront la perte de postes de travail, la fermeture d'entreprises et la poursuite temporaire de la chute de la production. Une telle perspective nécessite une nouvelle attitude des syndicats et des organisations sociales qui auront à aider les travailleurs à s'adapter aux nouvelles réalités économiques. Car le gouvernement n'est pas en mesure de s'occuper de tout. Les travailleurs doivent savoir précisément quel sera l'effet sur leur situation des nouvelles règles économiques. Ceux qui perdront leur emploi devront pouvoir bénéficier d'une aide pour leur rapide conversion, leur formation et dans la recherche d'un nouveau travail. Les conseils autogestionnaires et les syndicats devront pouvoir prévenir les travailleurs du risque de fermeture de leur entreprise au moment où il sera encore possible de l'éviter, et de la menace de licenciements collectifs. Pour cela, les conseils autogestionnaires et les syndicats doivent être bien informés de la situation économique de l'entreprise.

L'introduction des réformes économiques nécessitera par les changements qu'elles entraîneront, des efforts, un engagement et des sacrifices à tous les niveaux. Cela doit être possible. Tout comme furent possibles dans le passé les Accords d'Août 80, puis les Accords de la Table Ronde, de même un engagement et une collaboration de tous pour surmonter la crise économique actuelle doit être possible. La société polonaise a prouvé plus d'une fois dans le passé sa capacité à se mobiliser, à s'engager massivement. Aujourd'hui, cette mobilisation est une condition indispensable à la réussite des profondes réformes.

L'opposition politique, accédant à présent au pouvoir, dispose de riches expériences d'organisation des mouvements sociaux en divers domaines. Il y eut le mouvement social pour le respect des droits de l'homme; il y a eu la presse clandestine; il y a notre syndicat Solidarnosc qui a persisté malgré les répressions. Dernièrement, nous avons observé la naissance des Comités Civiques de Solidarnosc qui ont organisé avec le succès que l'on sait la campagne électorale de juin. Il y a encore l'exemple du mouvement éducatif qui a conduit à la création récente de quelques dizaines d'écoles indépendantes et sociales.

Parmi les nombreuses initiatives engagées ces dernières années, on en compte également d'économiques: création de coopératives, d'entreprises privées et aussi, d'innombrables initiatives des militants autogestionnaires. Pourtant, elles sont toujours en nombre insuffisant et elles ont rarement concerné l'industrie étatisée dont le fonctionnement est déterminant pour l'état économique de la Pologne. Aujourd'hui, un engagement social dans le domaine économique est nécessaire à une bien plus grande échelle. Le délai nécessaire à ce que le nouveau système économique apporte des résultats ainsi que la réduction des coûts sociaux de son introduction dépendent de la force et de la dimension de l'engagement social dans les entreprises, de l'importance des initiatives des structures d'usines de NSZZ Solidarnosc.

(W. Arkuszewski, Tygodnik Solidarnosc, n°17-22.9.89)

JE SUIS AVANT TOUT UN SYNDICALISTE

Un entretien avec **Jozef SLISZ**, président de NSZZ Solidarnosc (RI) des Agriculteurs et vice-maréchal du Sénat.

Etre à la fois sénateur et syndicaliste, est-ce compatible ?

Je suis devenu syndicaliste en 1980 et après neuf ans, je le suis encore et avant tout. Par la force des choses, chez nous où tout est politique, j'ai dû également me charger du domaine politique, en particulier ces derniers mois. J'estime que l'incursion du syndicat dans l'arène politique est positive. Ce que je fais au Sénat doit aider le Syndicat, l'agriculture et le pays tout entier. Lors des élections, la po-

pulation a investi dans Solidarnosc. Aussi, l'absence de syndicalistes au Parlement serait négative.

Au 1er août, est intervenue la "libéralisation du marché alimentaire". On dit que le gouvernement sortant a encore une fois créé par décret une chose qui n'existait pas.

Pour qu'il y ait marché, il faut une démonopolisation des structures d'achat, de transformation et de distribution. Tant qu'elle existe, la structure monopoliste dicte les prix aux

4^e P. 12007

agriculteurs et aux consommateurs. Des économistes estiment que dans un contexte normal, le prix de vente de la viande au consommateur devrait être de maximum 100% supérieur au prix d'achat au producteur. En Pologne, la différence est de 400% car on paie en chemin la bureaucratie, le gigantisme et le gaspillage.

La création de sociétés à actions reprenant, sous une nouvelle façade, les monopoles existants est un phénomène très inquiétant. Le nom de la firme change mais en fait, rien ne change. Ainsi, la nomenclatura s'accapare des biens nationaux.

Quel est l'état d'organisation de NSZZ Solidarnosc RI en 1989 ?

Aujourd'hui, notre Syndicat est bien plus fort qu'en 1980. Au cours des deux dernières années, le processus d'organisation de notre syndicat s'est accéléré. En mai 87, le Conseil National Provisoire de NSZZ Solidarnosc RI a été reconstitué. Dans les provinces, des Conseils ont été créés. En mai 88, nous avons 13 structures provinciales fonctionnant au grand jour et en décembre dernier, elles étaient déjà 36. Le passage de l'action syndicale au grand jour a des conséquences importantes : cela a réduit la peur et incité les gens à s'organiser. Chaque structure syndicale provinciale a entraîné la création de conseils locaux. On peut dire que

le syndicat s'est reconstruit par "en-haut" mais cela n'aurait pas été possible s'il avait manqué "en bas" d'authentiques syndicalistes, demeurés en état de préparation pendant la loi martiale et ensuite.

On parle aussi à présent de la renaissance d'un authentique parti rural.

La constitution d'un parti strictement rural, "de classe" selon la terminologie marxiste, ne correspond plus à notre époque. Le projet d'un tel parti doit concerner bien sûr les agriculteurs mais aussi plus largement, cette partie de la société qui considère que dans notre situation, l'agriculture doit être la carte de visite économique de la Pologne.

L'hebdomadaire de Solidarnosc RI (le 1er numéro compte 16 pages couleur) paraît depuis septembre. Que lui souhaites-tu ?

En 81, nous nous préparions à publier un hebdomadaire. Malheureusement, l'état de guerre a brisé ce projet. Après des années, les agriculteurs ont enfin leur journal. Je souhaite qu'il réponde aux attentes des lecteurs et leur soit utile. Que les lecteurs et la rédaction du journal se souviennent que notre hebdomadaire est, depuis la fin des années quarante, la première publication nationale indépendante des agriculteurs.

(Tygodnik Solidarnosc RI, n° 1/3-9-89)

LA SECURITE DU TRAVAIL

On a pu lire dernièrement dans la presse soviétique et dans la presse polonaise indépendante que durant les années 80, en URSS, dix mille mineurs avaient perdu la vie au travail. Quelle est la situation en Pologne ? L'Office Central des Statistiques (GUS-gouvernemental) relève environ mille accidents mortels du travail par an.

La cause principale en est l'état obsolète de l'appareil productif qu'on utilise au maximum ou au-delà de ses capacités mais aussi, la violation des règles de sécurité et d'hygiène; violation devenue à ce point une règle dans les entreprises étatiques que les ouvriers n'ont plus conscience de ce que sont des conditions normales et sûres de travail. Au vu des **170 mille accidents du travail et des 10 mille maladies professionnelles par an** (données GUS sous-estimées car elles ne prennent pas en considération les petites entreprises), la prime horaire de 20 à 30 zlotys pour travail insalubre paraît bien dérisoire.

Dans les transports publics, les chauffeurs reconnaissent rouler régulièrement avec des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité nécessaires. Mais comme les pièces de rechange manquent, il vaut mieux rouler avec des freins défectueux plutôt que d'attendre une réparation, rester au dépôt et ne toucher alors qu'un salaire réduit. Il s'agit de la part des directions d'entreprises purement et simplement d'un chantage au salaire. Dans tous les secteurs économiques (et pas seulement dans l'industrie minière), **l'essentiel du salaire des travailleurs est constitué par les heures supplémentaires et les primes: le salaire de base ne dépasse pas de 30 à 70 mille zlotys par mois, soit 25 à 50% d'un salaire moyen.**

Le GUS a indiqué récemment que **seuls 6% des travailleurs polonais présentent au moins les 8 heures quotidiennes, 40% travaillent jusqu'à 10 h par jour et 54% présentent plus de 10h par jour.** Il est inutile de dire combien cela peut influencer l'augmentation du nombre d'accidents de travail. Les travailleurs se plaignent de la fatigue mais ils doivent accepter les heures supplémentaires pour nourrir leur famille. Aussi, des projets d'amélioration de l'organisation du travail et l'exacte application des règles de sécurité et d'hygiène sont parfois reçus négativement car ils touchent directement la condition matérielle d'existence des travailleurs.

Que faire ? Avant tout, modifier le mode de constitution des rémunérations afin qu'un salaire pour 8 heures de travail ne soit pas qu'une aumône. Dans de nombreuses entrepri-

ses, la seule normalisation de l'organisation de la production devrait permettre de liquider la nécessité pour les ouvriers d'allonger la durée de leur travail. Les comités d'entreprises de NSZZ Solidarnosc ont là une importante action à mener car il y va de l'intérêt des travailleurs. Le respect des conditions de sécurité et d'hygiène est donc une revendication première et immédiate. Les instruments pour imposer leur respect existent : l'inspection sociale du travail dispose de larges compétences. Elle peut contrôler l'application des conventions collectives, le respect des dispositions du droit du travail, ainsi que les règles concernant le travail des femmes, des jeunes et des handicapés. L'inspection transmet ses conclusions à la direction et fixe le délai pour remédier aux violations constatées. Si elles ne sont pas observées, une amende aujourd'hui ridicule de 50 mille zlotys peut être prononcée. Si la sécurité est directement menacée, l'inspection du travail peut ordonner l'arrêt du travail. Telles sont les mesures applicables; bien sur, jusqu'ici, les délégués de l'inspection du travail dans les entreprises se sont souvent montrés forts conciliants avec les directions. Il appartient à présent aux commissions d'entreprises de NSZZ Solidarnosc d'imposer, au besoin en démettant les délégués de l'inspection et en faisant procéder à de nouvelles élections à ces postes, la stricte application des règles favorables aux travailleurs.

La sécurité du travail doit également susciter l'intérêt des militants régionaux et nationaux de NSZZ Solidarnosc, ainsi que des députés et sénateurs de l'OKP. Notamment par la mise à jour de la ratification par la Pologne des Conventions de l'OIT ou encore par la participation de NSZZ Solidarnosc au Conseil de la Sécurité du Travail, créé en mai 89, Conseil dominé jusqu'ici par l'appareil du parti et l'Inspection Nationale du Travail, dont l'inspecteur-principal est un ancien membre du Comité Central du POU.

La sécurité du travail fut aussi l'objet de résolutions à la Table Ronde. Malheureusement, malgré qu'il s'y soit engagé, le gouvernement sortant n'a pas abrogé la loi sur le travail obligatoire, contraire aux Conventions de l'OIT ratifiées par la Pologne; il n'a pas modifié la loi sur le travail de nuit des femmes. Tout cela reste à faire : l'enjeu est la santé de travailleurs qu'il n'est plus permis de considérer comme un simple facteur de production.

(Source : St. Turnau, Tygodnik Solidarnosc, n°12(49)-18.8.89)

DECLARATION DE LA KKW DE NSZZ SOLIDARNOSC SUR LA SECURITE DU TRAVAIL

La Commission Nationale Exécutive (KKW) de NSZZ Solidarnosc affirme le besoin urgent de prendre des mesures pour défendre les intérêts des travailleurs en matière de conditions de travail. Cela concerne aussi bien la sécurité du travail que toutes les menaces pour la santé humaine et le milieu naturel, ainsi que la protection juridique du travail.

L'action des inspecteurs sociaux du travail, coordonnée par les commissions d'entreprises (KZ) de NSZZ Solidarnosc, doit jouer un rôle essentiel dans la réalisation des changements nécessaires. Aussi, les commissions d'entreprises doivent-elles préparer de manière urgente des élections aux postes d'inspecteurs sociaux du travail, conformément aux dispositions ci-dessous. Ces élections doivent s'achever au 30.10.89.

1. L'Inspection Sociale du Travail (IST) doit devenir un élément important de la politique de notre Syndicat aux niveaux d'entreprise et supérieurs.

2. Lors de la préparation aux élections, il s'agit, s'il y a dans l'entreprise un inspecteur social du travail, d'examiner s'il remplit sa mission, s'il représente les intérêts des travailleurs et s'il assure une bonne collaboration avec NSZZ Solidarnosc.

3. Après examen de ces questions, il convient d'établir s'il existe des circonstances nécessitant la révocation de l'actuel inspecteur social du travail ou sa démission. Selon la loi, la révocation peut intervenir à la demande d'un cinquième au moins des travailleurs de l'entreprise.

4. Les candidats que proposeront les Commissions d'Entreprises de NSZZ Solidarnosc devront, en plus des exigences imposées par la

loi, répondre aux caractéristiques suivantes: attitude sociale; capacité de formation; résolution dans l'action et capacité de décision; habileté de négociation.

5. Il faut indiquer qu'en vertu de la loi, l'inspecteur social du travail est rémunéré complémentaiement par l'entreprise à concurrence de 30 heures de travail par mois (dans certains cas, 60 h), qu'il jouit d'une protection légale (art. 13.1) et qu'il disposera dans son action du soutien du Syndicat.

6. Les candidats se présenteront aux assemblées des membres de NSZZ Solidarnosc pour obtenir leur approbation et leur soutien; ces mêmes assemblées décident de l'éventuelle révocation de l'actuel inspecteur social.

7. Tous les travailleurs, disposant du droit de vote, de l'entreprise participent aux élections, quelque soit leur appartenance syndicale ou leur ancienneté.

8. L'assemblée procédant à l'élection doit comporter à son ordre du jour: - un exposé du représentant de la KZ de NSZZ Solidarnosc sur son action et sur les missions et formes d'action de l'IST; - des informations du représentant de la direction de l'entreprise sur l'état de sécurité et hygiène du travail; - les remarques et demandes des travailleurs sur les conditions de travail; - l'élection (précédée d'une éventuelle révocation) de l'inspecteur social du travail.

9. De courts compte-rendus sur les élections et leurs résultats, y compris pour les grandes entreprises dans chaque atelier et département, seront adressés aux structures syndicales régionales endéans les deux semaines suivant l'assemblée d'élection.

LE POUVOIR LOCAL, C'EST UN TIERS DU SYSTEME ETATIQUE

Un entretien avec le prof. Jerzy REGULSKI, président de la commission sénatoriale sur l'autogestion territoriale.

Il y a quelques mois encore, rien n'annonçait que la question de la démocratisation des collectivités locales (l'autogestion territoriale) deviendrait si importante aux yeux de la société, des militants et des politiciens.

Personne ne s'y intéressait, pas même l'opposition. Le concept même d'autogestion territoriale était généralement mal compris. Depuis le moment où l'autogestion locale a cessé d'exister, un demi-siècle a passé. Les communes, les villages sont de petits organes, n'entrant apparemment pas clairement ni activement dans la grande bataille politique sur les questions fondamentales. A la Table Ronde, cette problématique fut placée dans le paquet "association et autogestion territoriale" (ce lien est un non-sens complet). On a également essayé de la lier aux questions de l'autogestion ouvrière (ce qui est aussi une incompréhension totale). Ce n'est que la résistance manifestée par le pouvoir dans les négociations sur l'autogestion locale qui avec le temps, a forcé les militants de l'opposition à porter leur attention sur cette question: puisque le pouvoir s'y attache tant, c'est que les collectivités locales doivent être importantes.

Aujourd'hui, on n'a plus à ce sujet le moindre doute. La campagne électorale a dissipé les derniers doutes; dans les rencontres pré-électorales, tous les candidats ont entendu la voix du "terrain": nous voulons diriger nos affaires locales nous-mêmes.

Le pouvoir local (communes et villages),

c'est, si l'on veut le définir statistiquement, un tiers du système étatique, 20% du budget national, 120 mille emplois administratifs; soit 3/4 de l'administration d'état. De plus, les collectivités municipales concernent des communautés locales, villageoises, détachées de tout, où le fonctionnaire local du pouvoir est l'unique instance, où il n'y a pas, à la différence des communautés plus grandes comme dans les villes, d'alternative, pas d'autre choix que de s'entendre avec le pouvoir local. L'agriculteur privé est en fait le plus dépendant du pouvoir, bien plus p. ex. qu'un travailleur de l'industrie lourde qui à tout moment peut changer quelque chose dans sa vie, ne fut-ce que d'emploi.

Dans les conclusions de la Table ronde sur ce sujet, il y a des divergences ...

On y a décidé que l'établissement de l'autogestion territoriale et la garantie constitutionnelle du droit des communautés locales à l'autogestion sont une nécessité, que la condition de la réalisation de ce droit est la reconnaissance des communautés locales et de l'autogestion territoriale comme éléments du pouvoir public et du système civil-juridique; ce qui nécessite la pleine autonomie des collectivités locales, leur autonomie financière et patrimoniale ainsi qu'un mode démocratique d'élection de leurs représentants. Les négociateurs gouvernementaux n'ont pas consenti à notre demande d'abandon du principe de l'unité du pouvoir étatique (mêlant volontairement

les compétences de l'administration centrale avec celles des organes locaux élus); ils n'ont pas accepté l'autonomie des communes car ils veulent préserver l'actuel rapport hybride où p. ex. les voivodies (provinces) possèdent un patrimoine en propre et une personnalité juridique, mais où les décisions sont prises par le seul voivode (préfet), c-à-d le représentant nommé de l'administration centrale. Nous n'avons pas obtenu non plus le droit pour les villes et communes à s'unir en associations. Mais depuis les conclusions de la Table Ronde, comme on le sait, bien des choses ont changé et aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation qui nous permet d'exiger la réalisation d'objectifs indispensables.

Nous agissons à présent sous la pression de nos électeurs, nous avons derrière nous la société. Ce ne sont plus des projets d'experts, c'est un grand mouvement social. Les comités civiques créés pour organiser les élections se transforment quasiment en représentations locales, ou en tout cas, en organes préparant les prochaines élections municipales. Les représentants de ces comités participent aux travaux des conseils municipaux actuels en tant qu'observateurs, exerçant un début de contrôle social sur leur fonctionnement. Dans toute la Pologne, nous ressentons une pression pour que les élections aux nouveaux conseils municipaux interviennent dans six mois. Les gens demandent des instructions, de la documentation, des informations et même ... des directives. On nous pose des questions parfois étonnantes: l'autogestion locale doit-elle refléter ... le pluralisme politique ? Lors des réunions pré-électorales, nous répondions : des problèmes tels que le tracé d'une route, la préservation d'une forêt, la vente du lait sont des problèmes plus pratiques qu'idéologiques et doivent donc être solutionnés davantage suivant le bon sens et la bonne gestion que selon des points de vue politiques.

La charge de négativisme est en Pologne énorme et dirigée très précisément vers les fonctionnaires locaux du pouvoir étatique. L'agriculteur, l'artisan, l'habitant leur en veulent et sur eux, se concentrent aujourd'hui de l'antipathie et une volonté de revanche - pour tout. On en est arrivé à ce que quelques dizaines de conseils municipaux, qui dernièrement, lors de leurs sessions consacrées à l'examen du plan et du budget, ont voté la confiance aux conseils actuels, ont ensuite ... révoqué le fonctionnaire local, sans souvent pouvoir le remplacer.

Qu'en est-il de l'appareil local ?

Nous ne voulons pas lutter contre des personnes qui jusqu'ici furent les fonctionnaires de l'administration locale pour la seule raison qu'ils occupaient ces postes. Au contraire, dans le cours des réformes demandées, nous voulons renforcer leur pouvoir, donner à leur travail des caractéristiques d'utilité sociale, les doter d'un mandat social et ainsi, liquider

le conflit dans lequel ils se sont trouvés face aux communautés locales. Nous voulons qu'ils trouvent un champ d'initiative individuelle, de même qu'augmentent leurs prestige et rémunération. Je pense que les personnes qualifiées et compétentes auront d'énormes possibilités.

Quelles seront les principales directions des changements ?

Le système autogestionnaire local doit être totalement transparent, prévoir une répartition claire des rôles, des droits et compétences ainsi que des responsabilités. Au niveau des villes et communes, les conseils municipaux élus librement par les habitants doivent disposer de pleins droits d'actions - à l'exception de ceux exclusivement réservés à la compétence de l'administration centrale -; ils doivent pouvoir gérer leur budget et disposer d'une personnalité juridique, de leur administration propre, locale, totalement indépendante de l'administration centrale. Les indispensables subventions de l'état aux villes et communes doivent être basées sur des critères objectifs (nombre d'habitants, niveau d'urbanisation, etc.) et transférées directement de l'état, sans l'intermédiaire, comme jusqu'ici, de la voivodie.

Nous prévoyons un statut tout à fait différent pour les organes voivodaux. L'identification de la population à la voivodie est nettement plus faible qu'à l'égard des villes et communes. L'actuel lien étroit du pouvoir voivodal avec le pouvoir central empêche pratiquement leur transformation en organes autogérés. Les voivodies doivent donc être encore considérées comme du domaine de l'administration centrale, aussi elles ne peuvent disposer d'une personnalité juridique, ni de patrimoine. Elles doivent cependant être soumises au contrôle social et ce rôle doit être rempli par le conseil provincial, représentant les conseils municipaux de la voivodie. Ainsi, entre la voivodie et les villes, doit passer une ligne séparant la gestion et la responsabilité centrales de la sphère d'action de l'autogestion locale; les règles de coopération de ces deux sphères doivent être établies par voie législative.

Une nouvelle loi sur l'autogestion territoriale est donc nécessaire ...

Pas seulement. Les réformes proposées nécessitent un réexamen pratiquement complet du droit et d'importants amendements de la législation de la planification économique, urbanistique, de la gestion des biens immobiliers, du droit budgétaire, rural et même du code civil. Tous ces amendements demanderont un effort important. De plus, la population, sur le terrain, sollicite une aide pratique, organisationnelle, informative ainsi que des élections locales anticipées. Il y a en Pologne 2.500 villes et communes; il faut pour les gérer des dizaines de milliers de militants formés. Nous avons besoin de conseillers, de publications, d'argent. Mais je suis de nature optimiste. (Source: *Tygodnik Solidarnosc*, n°12-18.8.89)